

## Mgr Aupetit : l'objection de conscience est un devoir

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culture de Vie](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 2 février 2017



L'évêque de Nanterre a été interrogé dans le numéro de février du mensuel [La Nef](#), sur les questions du respect de la vie (bioéthique, avortement, genre, ...). En voici un extrait :

*Face aux conséquences du rejet des limites, notamment dans les domaines de la vie (avortement, eugénisme, GPA...), jusqu'où faut-il aller pour défendre le droit à l'objection de conscience ?*

L'objection de conscience est un droit, c'est même un devoir. En effet, le second procès de Nuremberg intenté aux médecins nazis a condamné ces derniers qui se réfugiaient derrière leur devoir d'obéissance, au motif de n'avoir pas pratiqué l'objection de conscience qu'ils auraient dû faire valoir, connaissant les programmes d'extermination qui leur était imposés. Ceci nous a donné le « principe de Nuremberg » qui s'énonce ainsi : « Le fait d'avoir agi sur ordre de son gouvernement ou celui d'un supérieur hiérarchique ne dégage pas la responsabilité de l'agent s'il a eu moralement la faculté de choisir. »

*L'épiscopat a été combatif sur les lois bioéthiques, on l'entend moins sur l'avortement, le genre ou le mariage pour tous et la GPA : avez-vous le sentiment d'une différence de traitement ?*

Je ne partage pas votre sentiment pour avoir participé au débat sur les lois bioéthiques qui comprennent aussi la question de l'avortement, du genre et de la GPA. Très

récemment encore j'ai fourni à tous les évêques un argumentaire pour répondre à toutes les affirmations usuelles qui justifient l'avortement. Quant à la GPA, je suis allé rencontrer dès 2008 la commission sénatoriale chargée de la faire passer, pour dire notre opposition totale à cette injustice faite aux enfants. Je pourrais multiplier nos interventions sur le sujet du genre ou de la vérité du mariage et son fondement anthropologique.